

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSE & RHONE

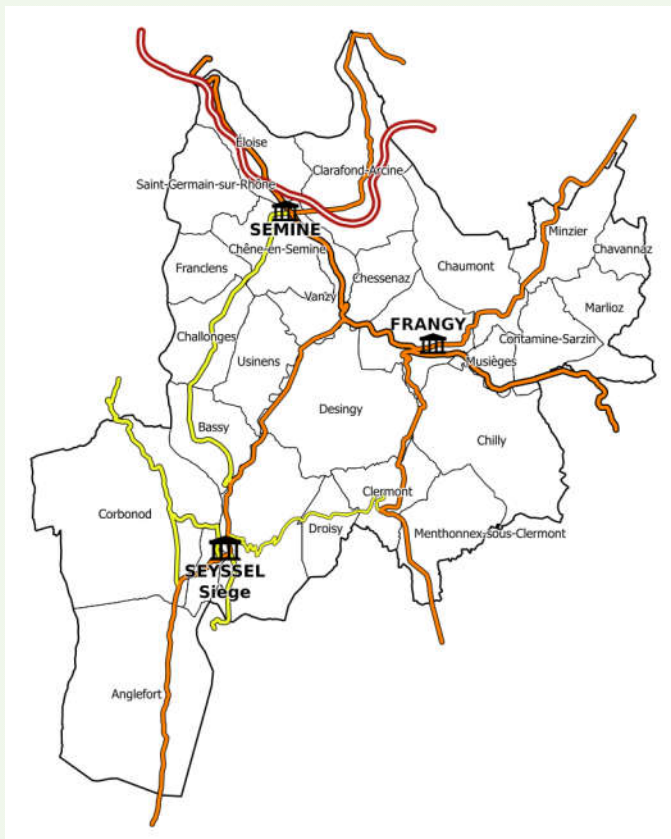
Elaboration du SCoT :



**Document
d'Orientations et
d'Objectifs**

**REUNIONS
PUBLIQUES**

*Eloise, 29 mai 2017
Seyssel 74, 1^{er} juin 2017
Frangy, 12 juin 2017*



AU SOMMAIRE ...

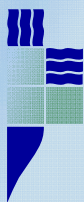
- Rappel sur le PADD
- Le DOO : Qu'est-ce que c'est ?
- Les trois grands axes du DOO
- La poursuite de la démarche





Rappel sur le PADD

- ↪ Présenté en COPIL le 5 mai 2015
- ↪ Débattu en Conseil Syndical le 19 mai 2015



Les grands axes du PADD

- **3 grands axes, déclinés en orientations générales et objectifs induits.**



- AXE 1 -

Pour un territoire (de vie et de travail) organisé, structuré et qui s'affirme ...



↪ Définir un cadre d'accueil, d'évolution et de fonctionnement du territoire, ...
qui garantisse à la fois : lisibilité, rapprochement des fonctions, complémentarités, solidarités, efficacité, optimisation des ressources naturelles et spatiales.

- AXE 2 -

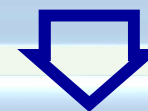
Pour un développement économique et social pérenne ...



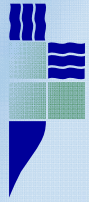
↪ Composant avec les diverses sensibilités, qualités et potentialités du territoire, ...
↪ En adéquation avec le scénario d'évolution retenu (à l'échéance du SCOT), et les besoins résultants.

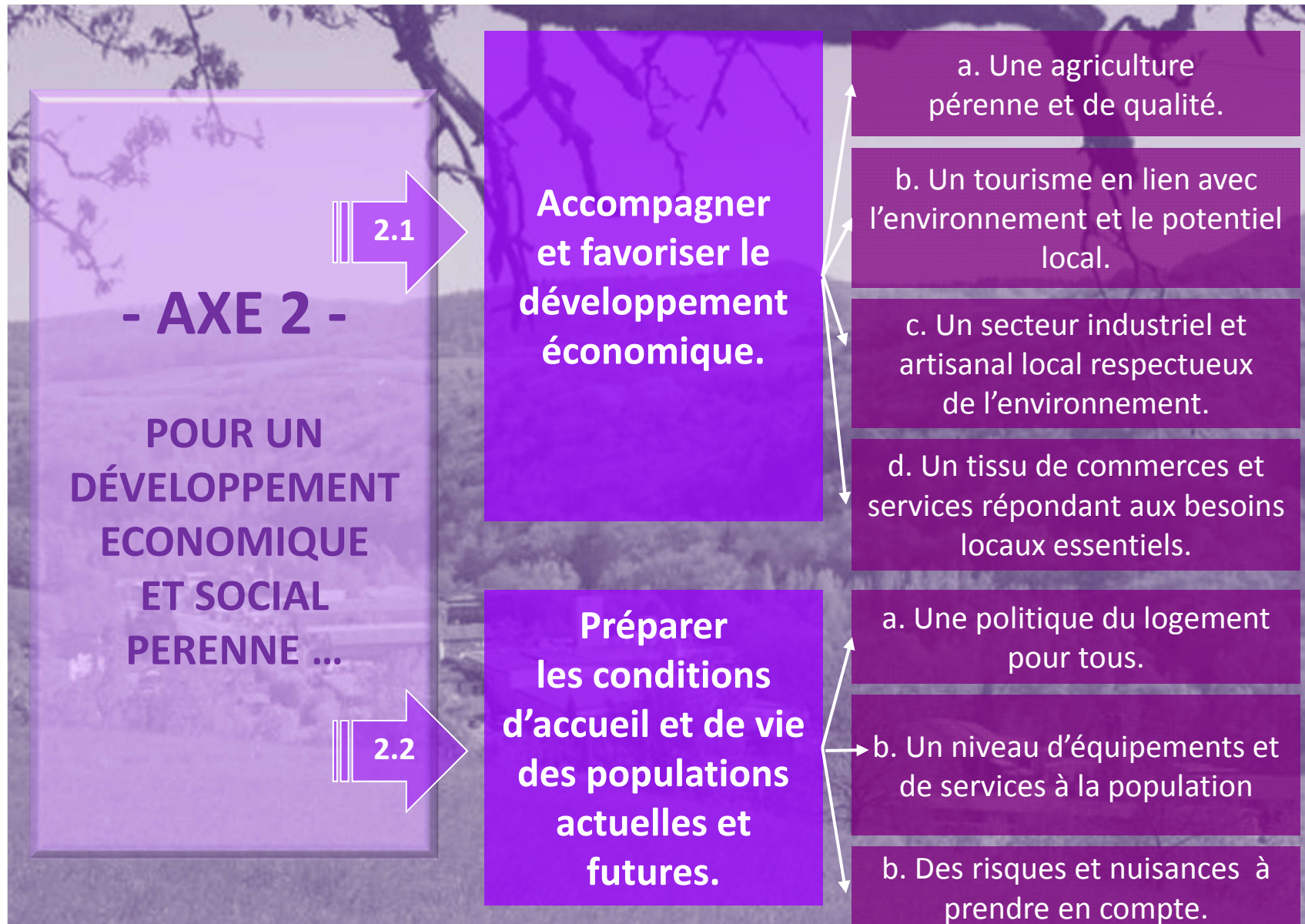
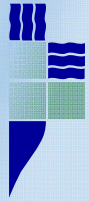
- AXE 3 -

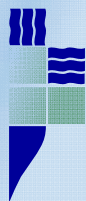
Pour un cadre de vie préservé et valorisé ...

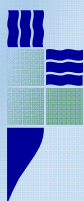


↪ Porteur d'identité, de qualité de vie, d'attractivité, ... et d'efficience environnementale.



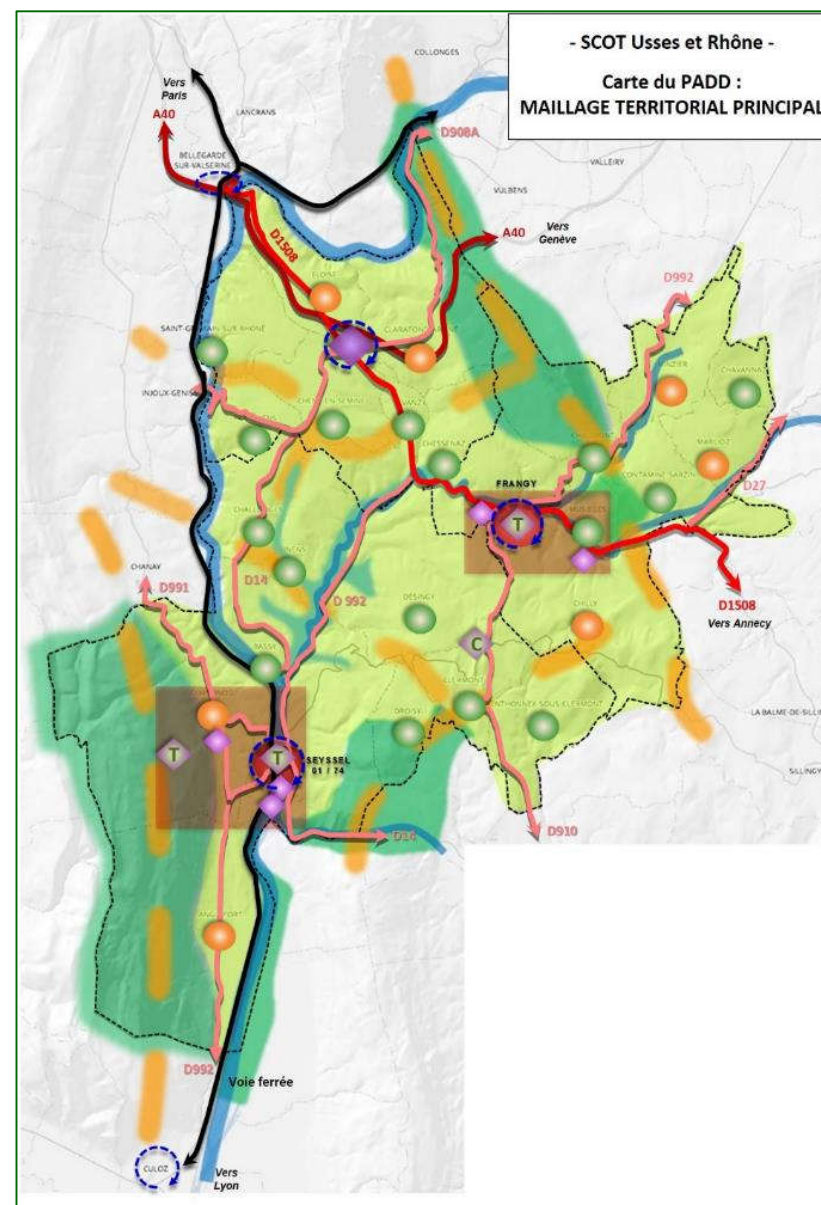
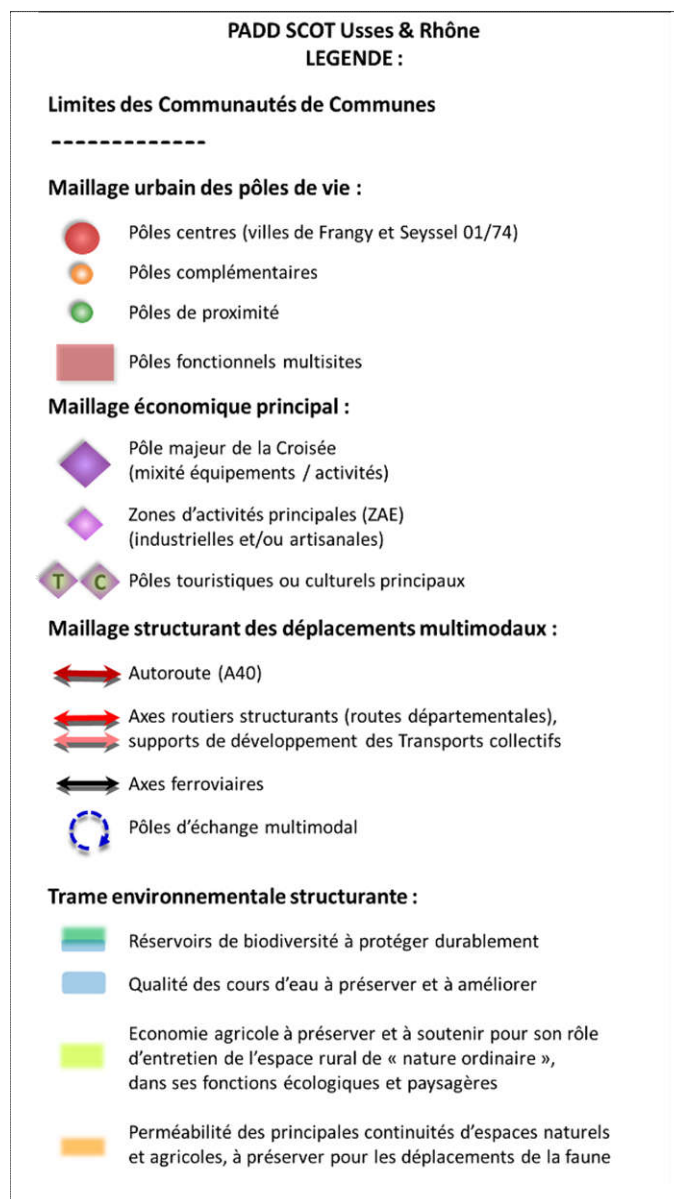






Le PADD : illustration graphique

➤ Un projet fondé sur une armature urbaine cohérente ...

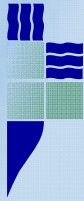




Le DOO

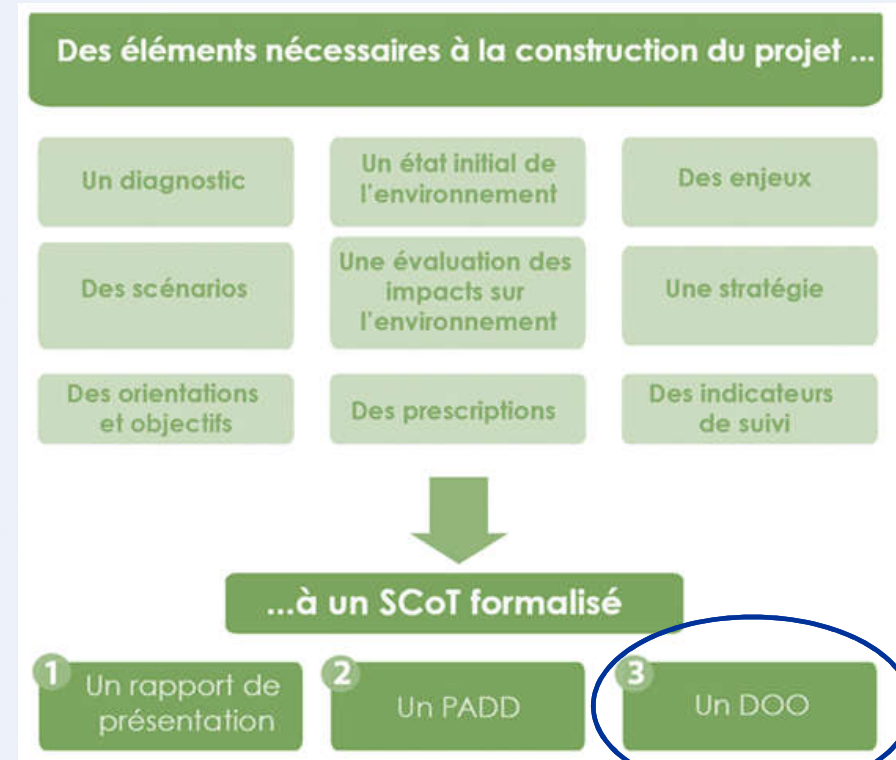
Document d'Orientations et d'Objectifs

Qu'est-ce que c'est ?

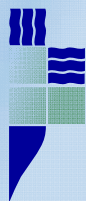


Le DOO : Qu'est-ce que c'est ? ...

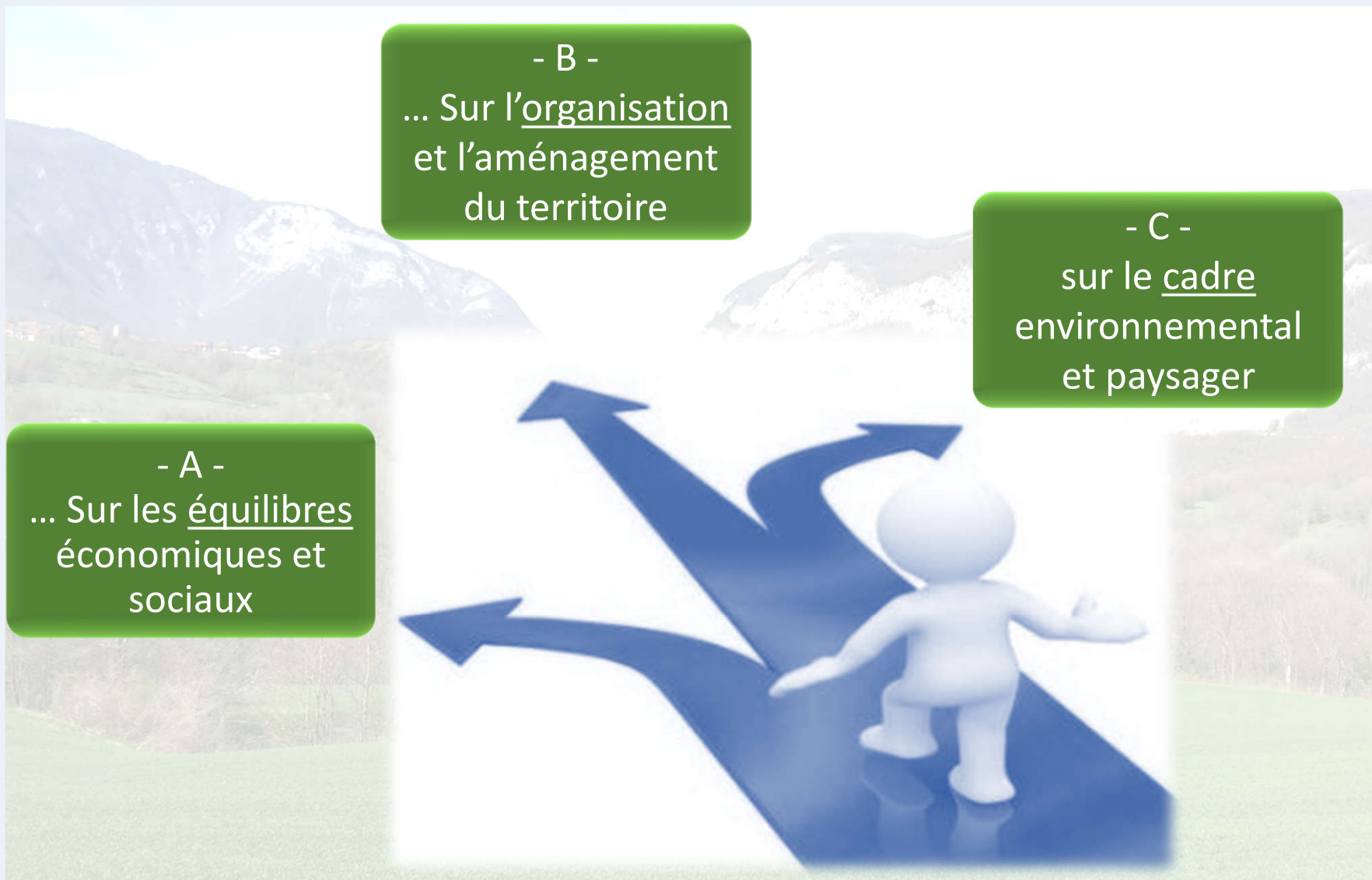
- L'aboutissement d'une démarche progressive, structurée et concertée.
- L'un des trois documents qui composent le SCoT.
- L'outil de mise en œuvre des orientations de notre projet politique (PADD).



- **Un document prescriptif, opposable aux documents d'urbanisme communaux (POS, PLU, cartes communales), et surtout ... à nos futurs PLU intercommunaux, qui ont une obligation de « compatibilité » avec le SCoT.**



Le DOO : 3 grandes orientations ...

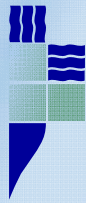




AXE A



**Assurer UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE
de la vie locale,
dans ses conditions économiques et sociales.**



Axe A

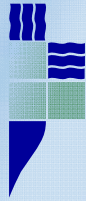
A1

Orienter l'offre en logements vers plus de diversité et de mixité

... Pour un développement social équilibré et adapté au contexte rural de notre territoire.

- **Vers 3 600 logements à l'horizon 2031,** dont environ 3 400 logements neufs.
- **Une répartition adaptée de ces logements,** en cohérence avec l'armature urbaine définie pour notre territoire.

Secteurs du SCoT (territoires des PLUi)	Répartition des logements neufs à l'échéance du SCoT par secteur, suivant le scénario d'évolution retenu
Pays de Seyssel (11 communes)	1 700
Val des Usse (8 communes)	1 050
Semine (7 communes)	650
TOTAL logements neufs	3 400
<i>TOTAL LOGEMENTS</i>	<i>3 600</i>



Axe A

A1

Orienter l'offre en logements vers plus de diversité et de mixité

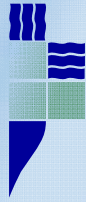
... Pour un développement social équilibré et adapté au contexte rural de notre territoire.

■ Une offre en logements plus diversifiée, en faveur de la mixité sociale :

- **Diversité des formes d'habitat** (collectif / intermédiaire / individuel).
- **Diversité des modes d'occupation** (propriété / locatif, aidé ou non aidés) (et au moins 20 % de logements locatifs aidés dans les futurs logements).

Répartition préconisée des logements futurs par pôle de l'armature urbaine			
Types de pôle	Collectif (minimum)	Intermédiaire	Individuel (maximum)
Centres (Frangy / Seyssel 74/01)	60 %	30 %	10 %
Complémentaires (7 communes)	40 %	30 %	30 %
De proximité (16 communes)	<i>collectif encouragé mais sans condition minimale</i>	50 %	50 %

■ Un accueil des gens du voyage, répondant aux orientations départementales.



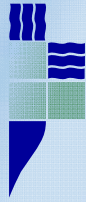
Axe A

A2

Proposer une offre adaptée et performante en équipements et services publics

... Au bénéfice des populations et des acteurs économiques, et soucieuse des finances publiques.

- **Développement d'hébergements en faveur des populations fragiles ou précarisées**, et en particulier des personnes âgées.
- **Déploiement et une répartition performante** des équipements d'intérêt collectif, des services publics et des réseaux de communication (TIC, ...).
- **Services publics à maintenir** : agence postale, trésorerie, gendarmerie, ...
- **Confortement / amélioration des équipements existants** (de toutes natures) préférentiellement à la réalisation de nouveaux équipements.
- **Reconnaissance de projets structurants d'équipements et de services** : crèche de Seyssel, locaux professionnels de santé à la Semine, gymnase à Frangy, tennis couvert à la Semine, requalification de la base de loisirs à Seyssel, requalification des centres-bourg, déchèterie du Val des Usse, ...
- **Une politique foncière renforcée et adaptée**, ... pour faciliter les projets.



Axe A

A3

Déployer une stratégie de développement équilibré,

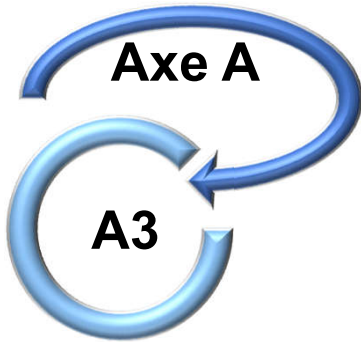
... qui s'appuie sur les différentes facettes et ressources de l'économie locale, et qui soit porteuse de transitions.

■ Une stratégie économique volontariste, mais adaptée à l'environnement local, ... à déployer dans différents domaines :

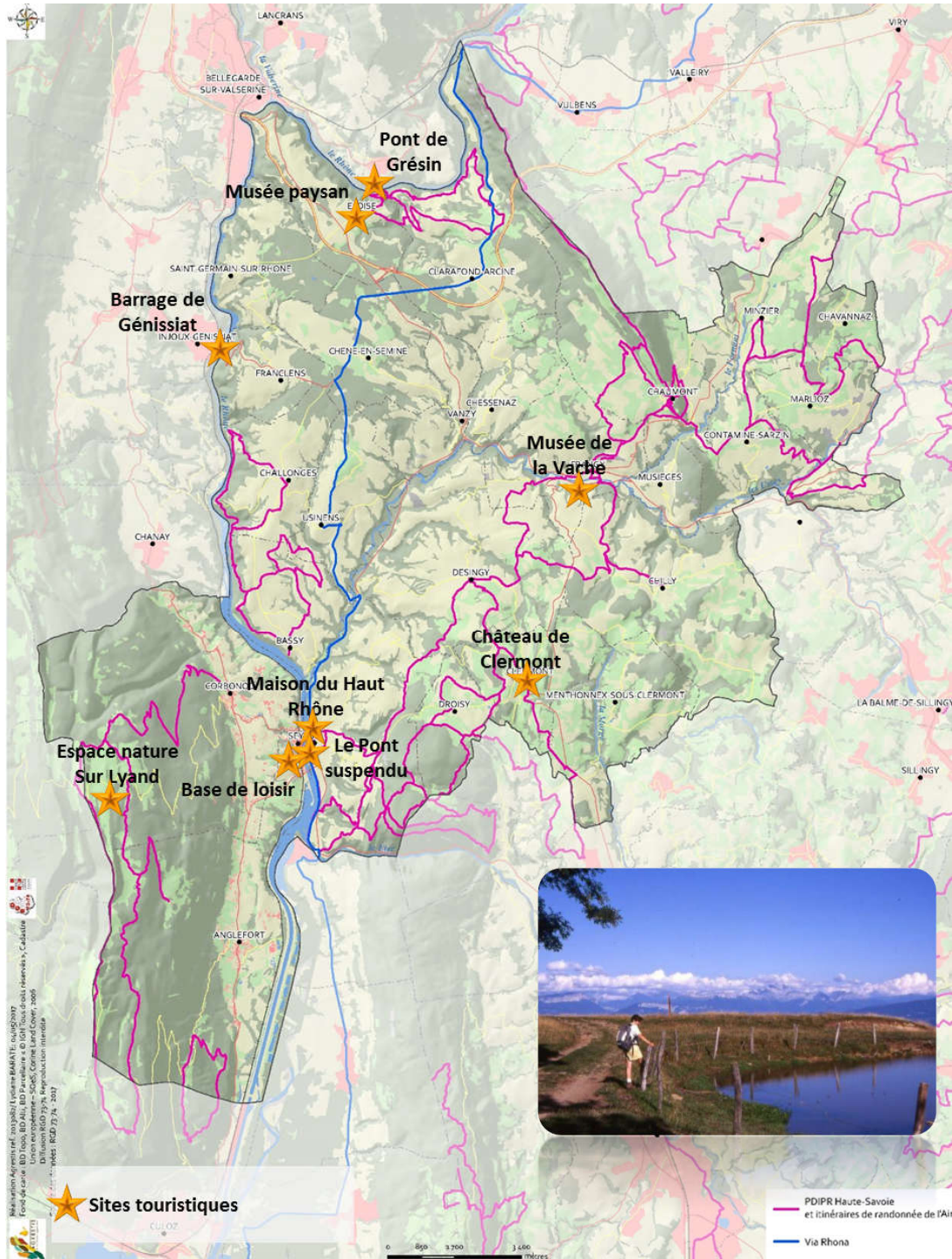
- Secteur industriel,
- Secteur artisanal et de service (dans ou hors ZAE),
- Equilibre de l'offre commerciale (encadrée par un DAAC),
- Tourisme (plutôt familial et de proximité),
- Agriculture (qualité, diversification) et sylviculture.

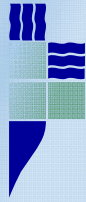
■ Une dynamique économique locale à renforcer, reposant sur trois grands axes :

- Attraction d'acteurs économiques régionaux (en particulier l'extension de la ZAE de la Semine),
- Renforcement de l'économie présente.
- Consolidation d'un tissu artisanal aux débouchés locaux.



Des sites et itinéraires touristiques à conforter et à valoriser





Axe A

A4

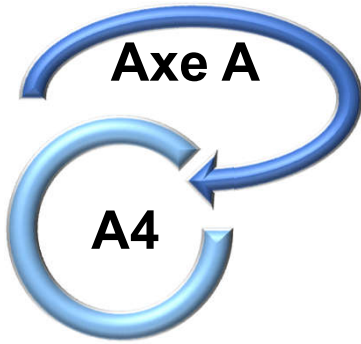
Favoriser une utilisation pérenne des ressources naturelles

... au service des équilibres économiques
et de la transition énergétique.

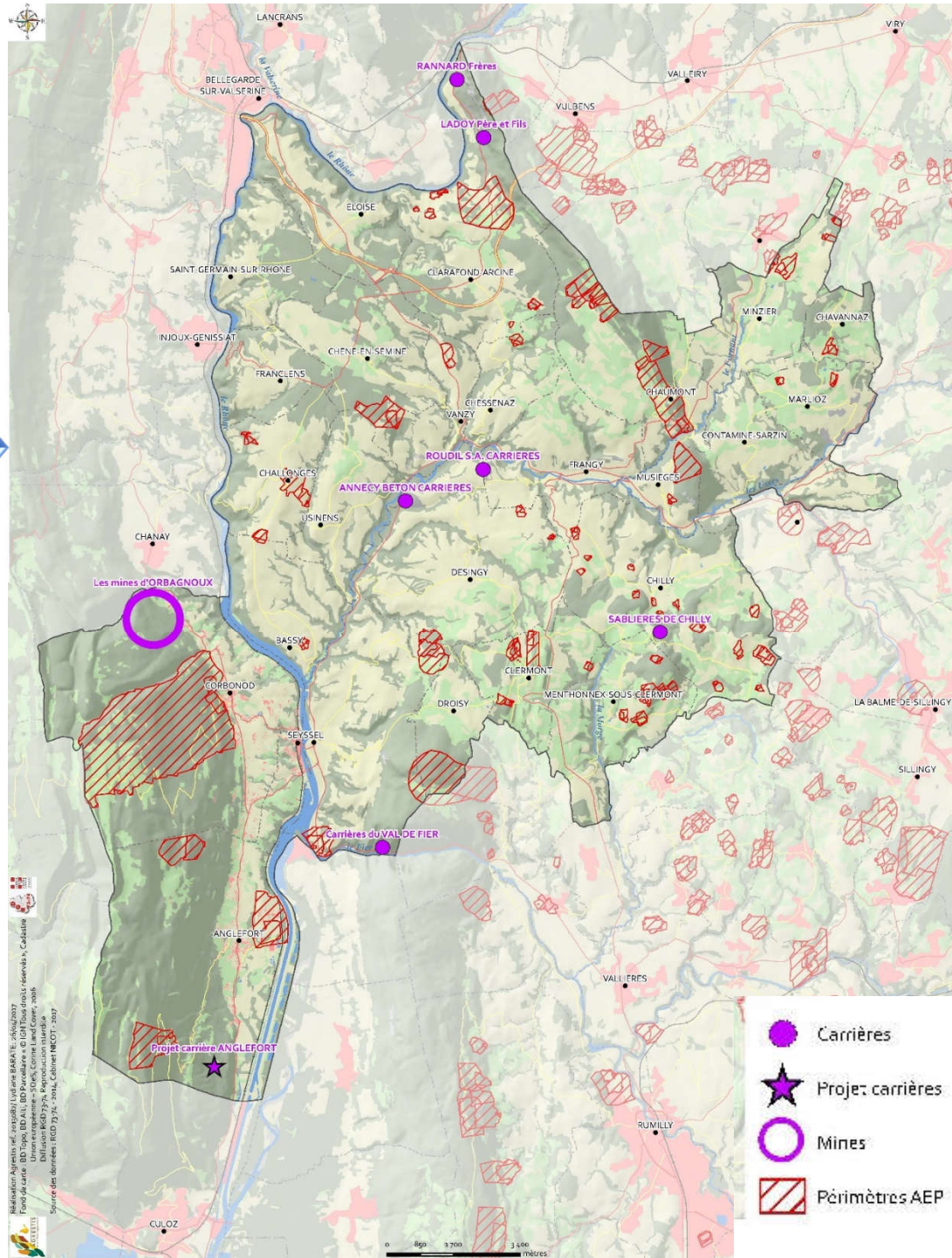
- **Une gestion et une protection renforcées de nos ressources en eau.**

- **La maîtrise des consommations énergétiques (dans l'habitat)
et la promotion des énergies renouvelables.**

- **Une gestion durable des ressources du sol : agronomie, carrières, mines ...
et la préservation de ses fonctions essentielles : stockage, épuration, strates
végétales, ...**




Des ressources naturelles à préserver et à valoriser ...

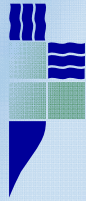




AXE B



**Concevoir une organisation cohérente
de l'espace et des mobilités,
au service des populations et de l'environnement**



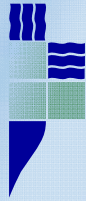
Axe B

B1

Maîtriser et structurer l'urbanisation

... en cohérence avec le cadre rural, le niveau d'équipement et les moyens de mobilités.

- **Conforter l'armature urbaine existante autour d'un maillage hiérarchisé de lieux de vie animés,**
« pôles d'équilibre » d'importance et de fonctions différentes, mais complémentaires ...
- **Recentrer le développement et l'adapter aux différentes polarités de l'armature urbaine,**
 - Développement prioritaire et renouvellement urbain des **pôles-centres** de vie (Frangy et Seyssel 01/74).
 - Confortement et développement adaptée des **pôles complémentaires**.
 - Développement plus modéré des **pôles ruraux de proximité**.
- **Maîtriser l'urbanisation dans l'espace et dans le temps** (programmation, phasage).



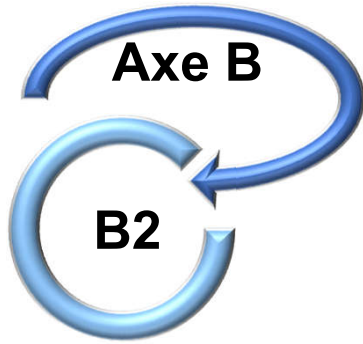
Axe B

B2

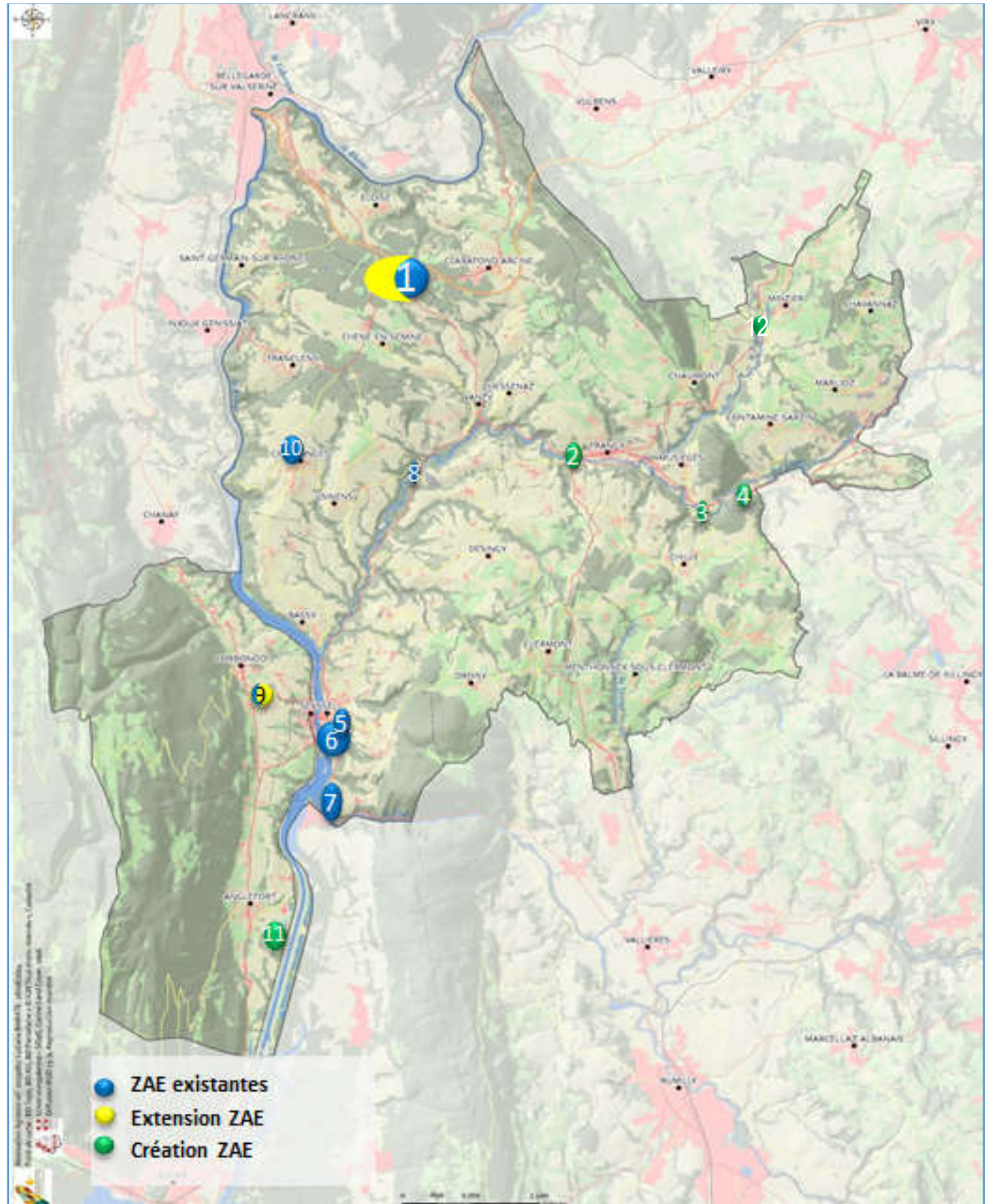
Organiser notre cadre économique

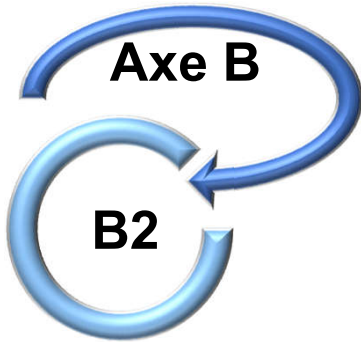
... en cohérence avec la stratégie de développement retenue et avec le maillage territorial.

- **Conforter et développer la Zone d'Activités Economiques de la Semine (la Croisée), comme pôle économique majeur.**
- **Conforter, qualifier ou requalifier les ZAE existantes, et en créer quelques nouvelles.**
- **Encadrer l'implantation des commerces dans le cadre d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC),**
et orienter leur localisation en fonction de leur niveau d'envergure (pôles de proximité / pôles principaux / pôles périphériques) et de leur taille.
- **Préserver les espaces de production agricole,**
pour assurer la pérennité des exploitations du territoire.

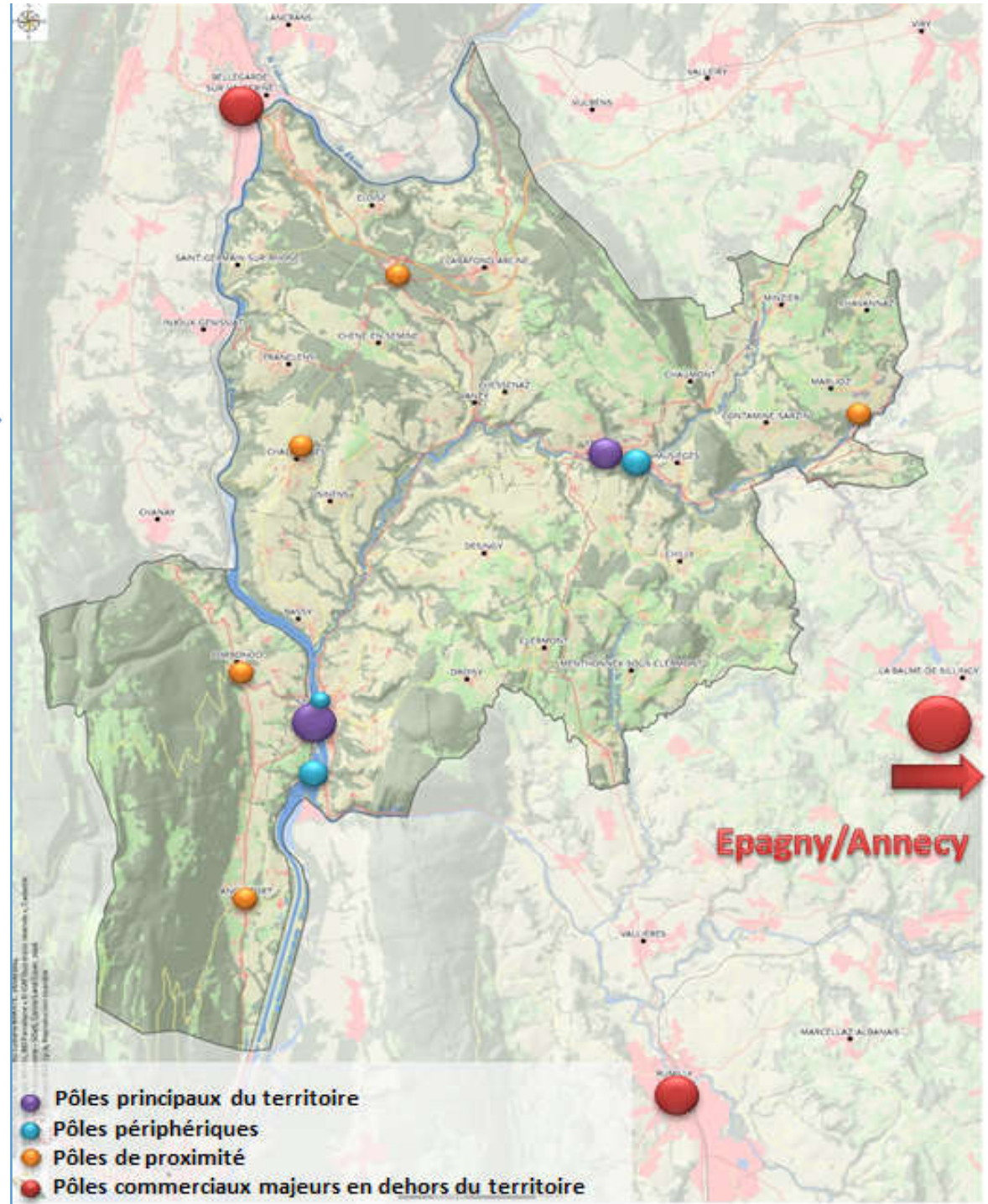


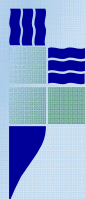
Des ZAE
à conforter,
à étendre,
ou à créer





Des pôles commerciaux à conforter





Axe B

B3

Organiser nos déplacements

... en cohérence avec les choix de structuration et de développement de notre territoire (rural).

- Valoriser l'atout ferroviaire de Seyssel-Corbonod.
- Hiérarchiser et optimiser le réseau routier existant.



- Soutenir / promouvoir les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle (TC, covoiturage, autopartage, TAD ...).



- Améliorer et optimiser l'offre de stationnement (publique / privée).

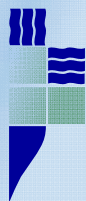


- Développer un réseau pertinent de liaisons « douces » (piétons, cycles)/



- Optimiser ou requalifier les espaces publics dans les centres-bourgs et centre-villages.





Axe B

B4

Maîtriser la consommation d'espace

... au bénéfice de l'économie agricole, de la lisibilité des paysages et de l'identité rurale de notre territoire.

- Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels (par rapport à la période antérieure), dans la limite de :

- 70 hectares pour l'habitat (et les équipements associés)
- 35 ha pour les zones d'activités économiques.

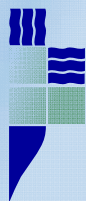
Ventilation des surfaces admises par le SCoT (à son échéance) en extension des enveloppes urbaines				
Pour l'habitat (et les équipements associés)			Pour les activités	
Pays de Seyssel	Val des Usse	Semine	Pôle de la Semine (extension Ouest)	Autres ZAE reconnues (extension / création)
30 ha	25 ha	15 ha	15 ha	20 ha
70 ha			35 ha	
TOTAL MAXIMAL : 105 ha				

- Pour l'habitat : Favoriser une densité raisonnée et adaptée au contexte urbain.

- « Tendre vers » une moindre consommation moyenne de surface par logement suivant des ratios moyens (par type de logement futur) ►

Typologie de logement	Surface moyenne admissible	
	Par logement	Par hectare
Collectif :	- Pôles centres : 120 m ² - Pôles complémentaires : 150 m ² - Pôles de proximité : -	83 logements 67 logements
Intermédiaire :	- Tous les pôles : 250 m ²	40 logements
Individuel :	- Tous les pôles : 500 m ²	20 logements
+ 25 % de surface supplémentaire pour équipements et services		

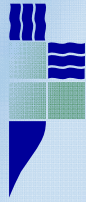
- Optimiser le foncier dédié au développement économique.



AXE C



Préserver et valoriser le cadre de vie,
pour les générations actuelles et futures



Axe C

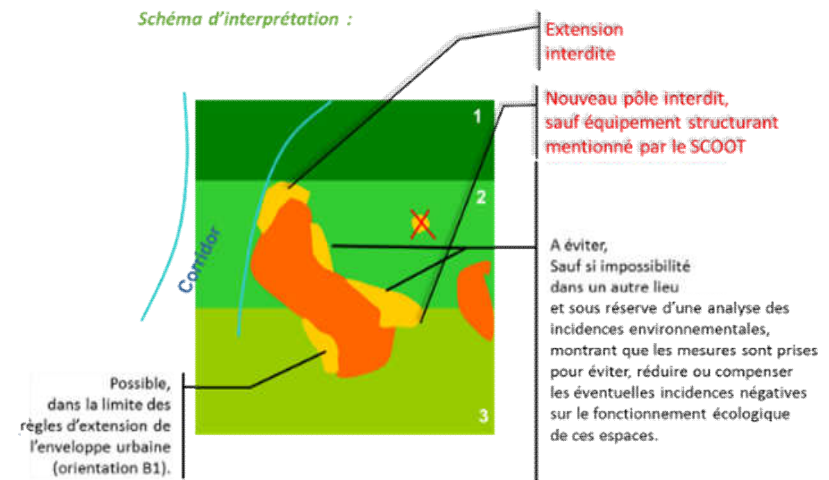
C1

Préserver l'armature naturelle et les fonctionnalités écologiques,

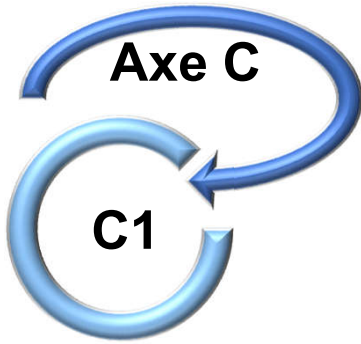
... pour un territoire de « haute valeur environnementale ».

- **Préserver les éléments constituant la trame écologique de notre territoire, avec des principes de protection adaptés aux différents types d'espaces identifiés :**

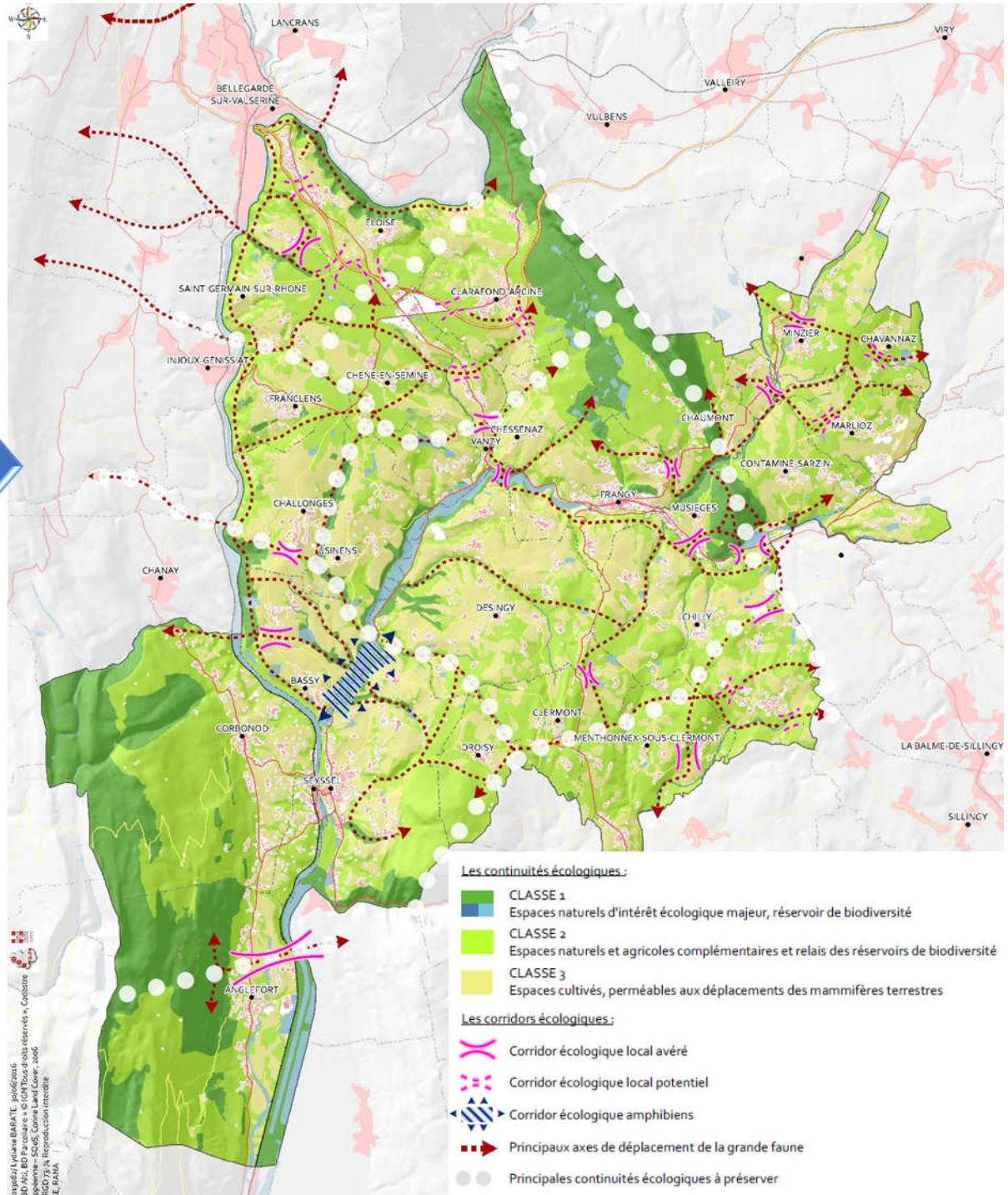
- 1. Espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité.
- 2. Espaces naturels et agricoles complémentaires (relais des 1ers).
- 3. Espaces cultivés, perméables aux déplacements des mammifères terrestres.
- **Corridors écologiques (zones de passages contraints de la faune).**
- Principales continuités écologiques.

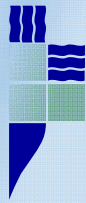


- **Respecter le principe « ERC » : Eviter/Réduire/Compenser,** qui s'applique aux aménagements ayant un impact potentiel pour la fonctionnalité écologique des espaces naturels et agricoles.



Une trame et des fonctionnalités écologiques à préserver





Axe C

C2

Préserver la lisibilité des paysages

... pour un territoire un territoire à l'identité préservée et mieux « révélée ».

■ Préserver / assurer la qualité du cadre bâti actuel et futur :



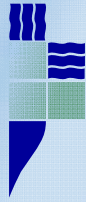
- Contenir l'étalement résidentiel et l'urbanisation linéaire

(facteurs de perte de lisibilité et de banalisation des paysages).



- **Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité**, qui soient adaptés au territoire, tout en intégrant les enjeux sociaux (diversité de l'habitat), environnementaux et énergétiques.
- **Préserver / restaurer le patrimoine bâti**, notre héritage culturel ...
- **Requalifier les quartiers vétustes.**
- **Encadrer l'accueil de nouvelles infrastructures, activités ou de nouveaux équipements** « impactants » pour le paysage.
- **Développer une armature d'espaces collectifs de proximité.**





Axe C

C2

Préserver la lisibilité des paysages

... pour un territoire un territoire à l'identité préservée et mieux « révélée ».

- **Préserver et mettre en valeur les paysages caractéristiques, voire remarquables de notre territoire,** en associant plus étroitement valorisation patrimoniale et promotion culturelle et touristique.



- **Préserver, voire restaurer la qualité des paysages agraires (non bâtis), par :**



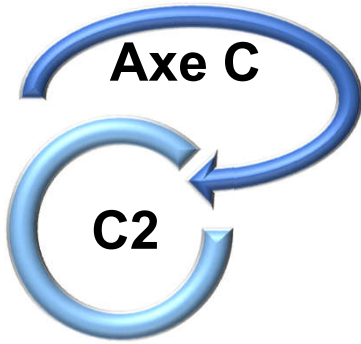
- **Des limites claires ...**
 - entre espaces urbanisés / espaces agricoles, mais aussi ...
 - entre espaces agricoles / espaces forestiers (contre l'enfrichement et la fermeture des paysages).



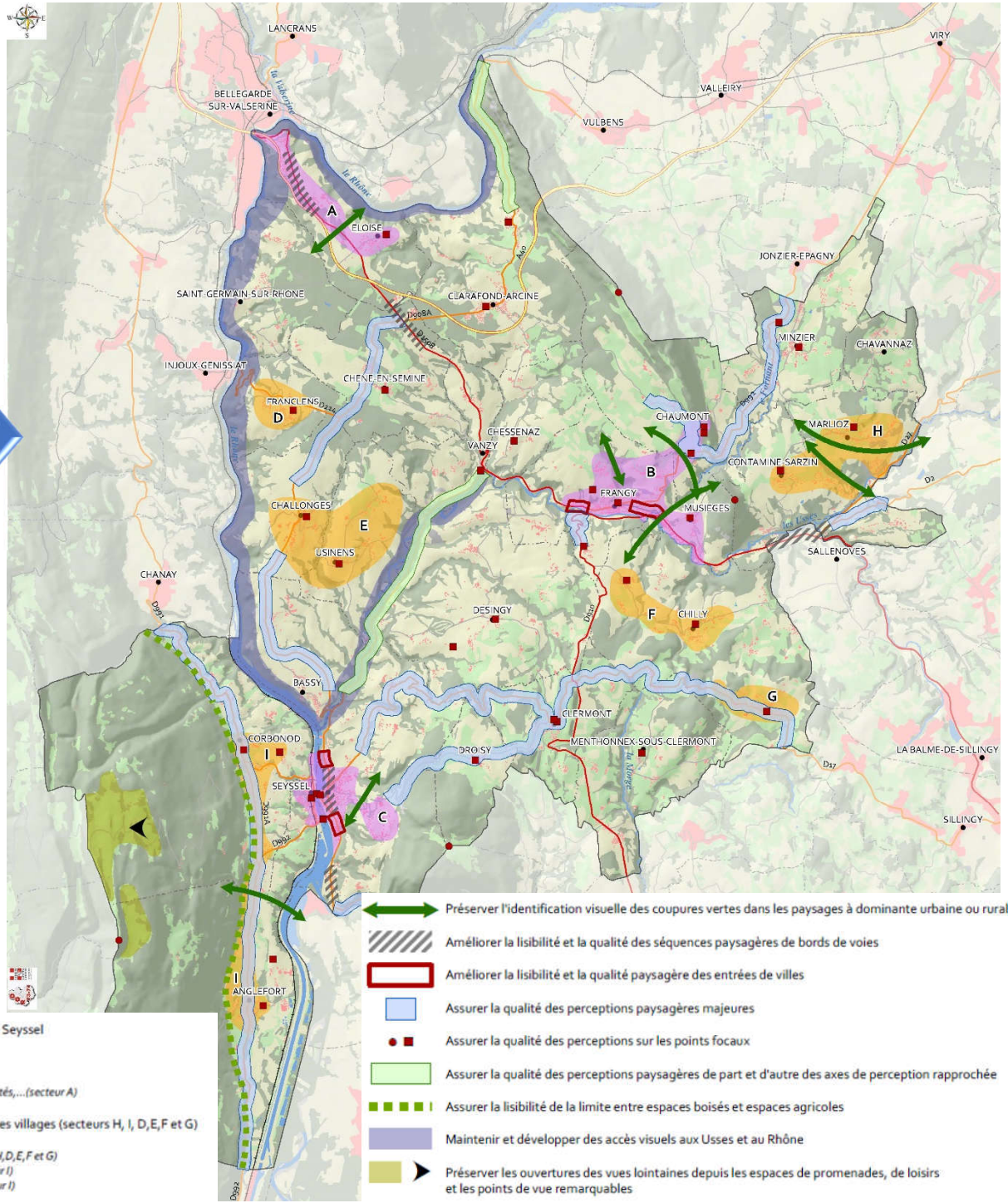
- **Des paysages viticoles et arboricoles traditionnels.**
- **Des haies structurantes** en milieu agricole (et une limitation des plantations résineuses).



SCoT Usse et Rhône : le DOO

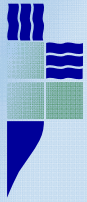


Des paysages à préserver et à valoriser



- Structurer les franges de l'enveloppe urbaine autour de Frangy, de Seyssel et de la périphérie de Bellegarde (secteur A, B et C)**
 - Structuration urbaine (secteurs A, B et C)
 - Densification des dents creuses (secteurs B et C)
 - Qualification/différenciation des espaces urbains et des espaces d'activités,... (secteur A)
- Améliorer la lisibilité de la silhouette et des enveloppes urbaines des villages (secteurs H, I, D, E, F et G)**
 - Limitation du mitage pavillonnaire (secteurs H, D, E, F et G)
 - Maîtrise de l'urbanisation et de l'homogénéité architecturale (secteurs H, D, E, F et G)
 - Maintien des ouvertures visuelles existantes et des avants plans (secteur I)
 - Maintien de la dynamique agricole, à proximité de l'urbanisation (secteur I)

- Préserver l'identification visuelle des coupures vertes dans les paysages à dominante urbaine ou rurale
- Améliorer la lisibilité et la qualité des séquences paysagères de bords de voies
- Améliorer la lisibilité et la qualité paysagère des entrées de villes
- Assurer la qualité des perceptions paysagères majeures
- Assurer la qualité des perceptions sur les points focaux
- Assurer la qualité des perceptions paysagères de part et d'autre des axes de perception rapprochée
- Assurer la lisibilité de la limite entre espaces boisés et espaces agricoles
- Maintenir et développer des accès visuels aux Usse et au Rhône
- Préserver les ouvertures des vues lointaines depuis les espaces de promenades, de loisirs et les points de vue remarquables



Axe C

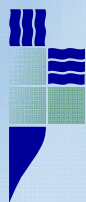
C3

Sécuriser les personnes et les biens

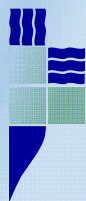
... contre les risques et les nuisances (avérés ou potentiels).

- **Prévenir et limiter, voire réduire, les risques naturels (potentiels ou avérés), ainsi que les risques technologiques.**
- **Gérer les eaux pluviales (rétention, infiltration, écoulements naturels), et limiter l'imperméabilisation des sols.**
- **Optimiser la gestion des déchets (ménagers, BTP), dans le respect des plans départementaux.**
- **Limiter voire réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores ...**
(des axes routiers, pour l'essentiel).

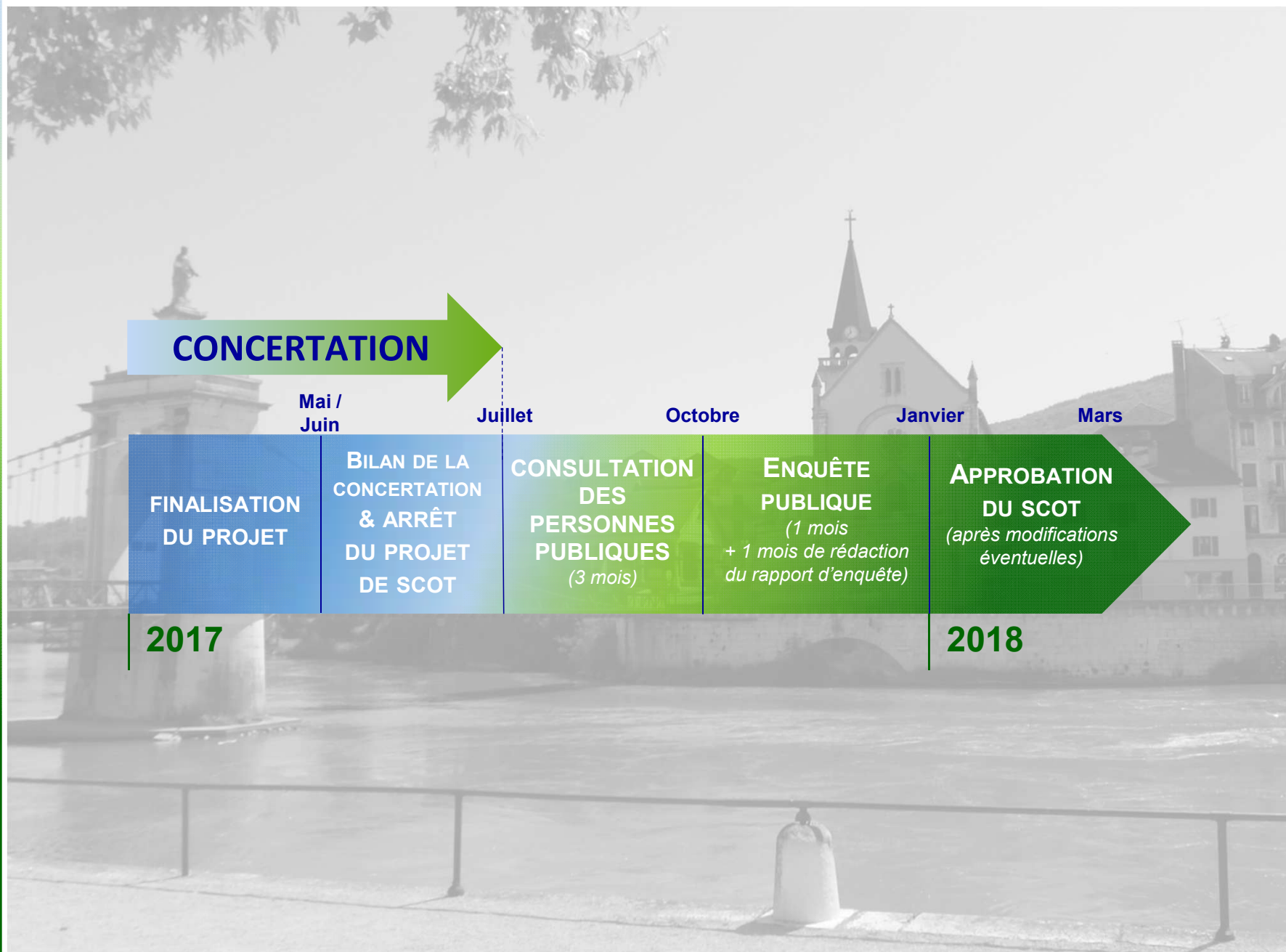


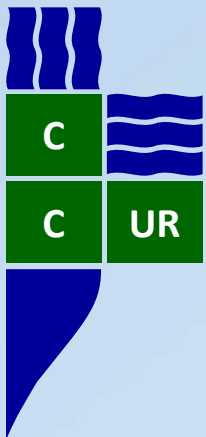


La poursuite de la démarche ...



DEMARCHE ET PLANNING PREVISIONNEL ...





MERCI DE VOTRE ATTENTION
La parole est à vous ...